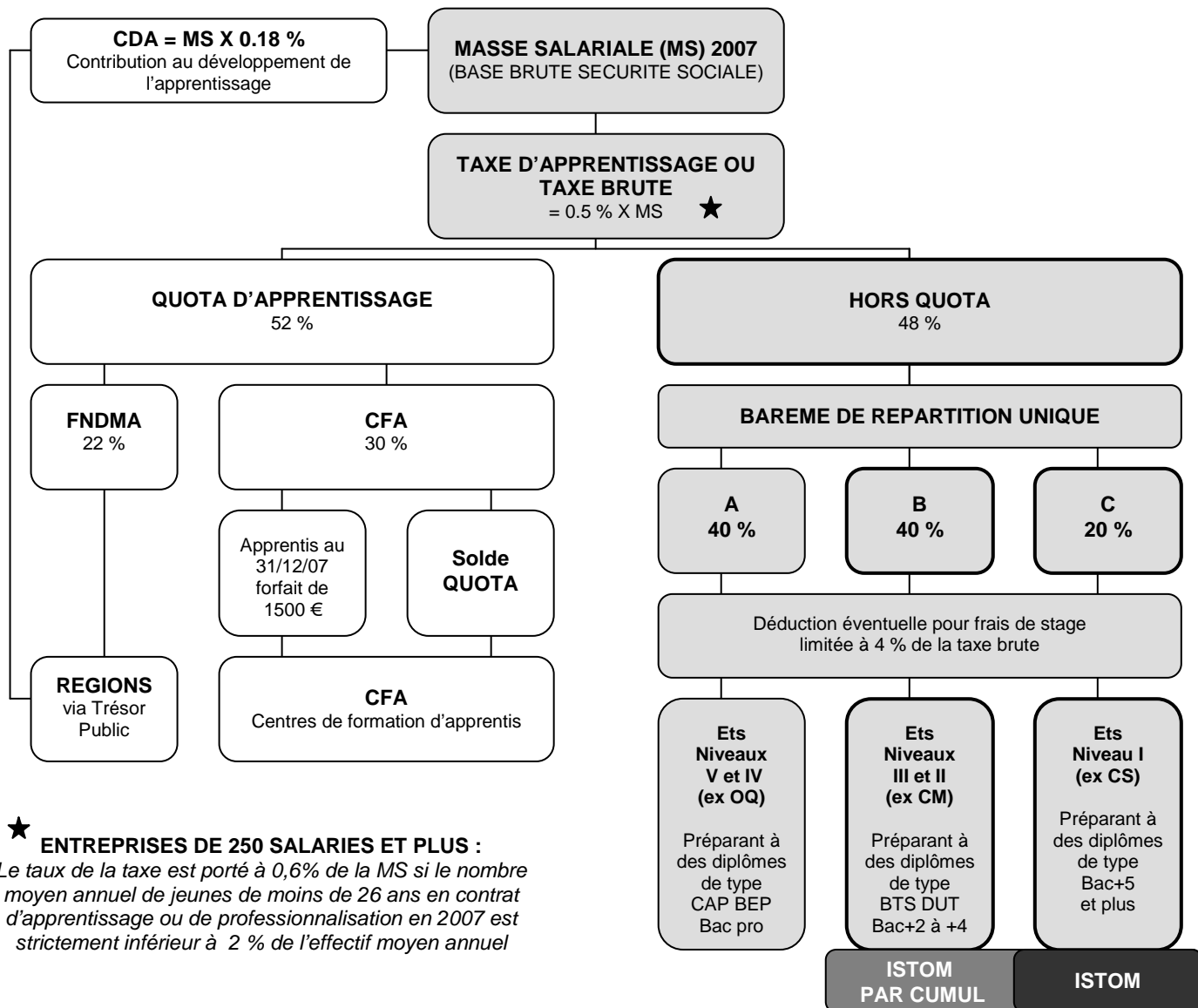


Décomposition de la TAXE D'APPRENTISSAGE 2008

Exercice 2007



★ **ENTREPRISES DE 250 SALARIES ET PLUS :**
Le taux de la taxe est porté à 0,6% de la MS si le nombre moyen annuel de jeunes de moins de 26 ans en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation en 2007 est strictement inférieur à 2 % de l'effectif moyen annuel

La répartition ci-dessus, valide au 15/10/07, est susceptible dévolution en fonction de la loi de finances pour 2008 actuellement en cours de discussion.

Pour un suivi efficace de votre versement, nous vous invitons à nous préciser quelques informations :

TAXE D'APPRENTISSAGE 2008 – Exercice 2007

Raison sociale de votre entreprise : _____

N° SIRET : _____ Code APE : _____

Responsable de la Taxe d'apprentissage : _____

Fonction : _____ N° Tél. : _____ E-mail : _____

Montant de la promesse : _____ euros

Catégorie(s) : C (20%) + B (40%) par la règle du cumul

Votre organisme collecteur: _____

et ses coordonnées : _____

Nous vous remercions vivement de votre participation !

A retourner avant le 29 février 2008 à ISTOM – Laure DERAÏL

32 bvd du Port – 95094 Cergy Pontoise – Tél : 01 30 75 62 77 – Fax : 01 30 75 62 61 – E-mail : l.derail@istom.net



Vous souhaitez verser la taxe d'apprentissage à l'ISTOM ?

Les entreprises doivent obligatoirement passer par un organisme collecteur agréé de leur choix pour le versement de la taxe d'apprentissage (votre CCI par exemple).

L'ISTOM est habilitée à recevoir la taxe pour les catégories **C et B par cumul**.

Il est **très important** de mentionner à votre organisme collecteur que le versement doit se faire sur ces 2 catégories afin que notre école perçoive le maximum de votre taxe.

Informations pour votre organisme collecteur :

1. Préciser que votre versement est destiné à l'ISTOM

Notre adresse : 32 boulevard du Port – 95094 Cergy Pontoise Cedex

2. Demander à votre organisme collecteur d'appliquer la règle de cumul : cocher les catégories C et B par cumul

3. Verser la taxe avant le 29 février 2008

Pour toute précision :

Laure DEMAILLÉ

Responsable relations entreprises / Taxe d'apprentissage
par mail : l.derail@istom.net ou au 01 30 75 62 77

Merci de nous retourner la fiche de promesse de versement taxe d'apprentissage 2008
(au verso) après l'avoir complétée.

**Nous pourrions ainsi vérifier que vos décisions en faveur de notre école
ont bien été respectées.**

ISTOM : Catégories

C + B

par cumul